

Date de réception par l'organisme d'inspection (cadre à renseigner par l'OI) :

DECLARATION DE TRANSACTION OU DE MISE A LA CONSOMMATION

Pour les appellations : CÔTES D'Auvergne.

Désignation du produit (appellation, couleur) :

Millésime :

Identité de l'opérateur ou des opérateurs

N° d'identification attribuée lors de votre déclaration d'identification pour chaque opérateur :

Nom de l'opérateur ou des opérateurs (1) :

Tél :

Cocher la case correspondante

N° CVI inscrit sur la déclaration de récolte concerné par la demande	Identité de l'opérateur Si plusieurs opérateurs voir (1)	<input type="checkbox"/> Transaction : identité de l'acheteur (Préciser hors France si nécessaire) <input type="checkbox"/> Mise à la consommation : Date de conditionnement <input type="checkbox"/> Petit vrac	Lot si assemblage	Cuve ou N° du lot	Volume de la cuve si vin en cuve	Volume concerné	N° du lieu de stockage (2)

(2) : N° attribué au lieu considéré sur la déclaration d'identification

(1) Si la demande comprend la part du métayer et celle du bailleur, préciser les deux noms et faire une ligne par opérateur pour bien spécifier les volumes de chacun.

Si la demande de transaction et de conditionnement est faite concomitamment entre plusieurs opérateurs car le produit reste inchangé et ne change pas de site entre les deux étapes (transaction puis conditionnement), faire une ligne par étape pour bien identifier chaque étape et chaque opérateur.

A....., le..... Signature(s) :